

19 février 2013

13.314

Question du groupe PopVertsSol**La déontologie... ça veut dire quoi?**

Un grand nombre de requérants d'asile hébergés au centre de Perreux (qui accueille 150 personnes) aurait vécu de graves atteintes à leur intégrité physique et psychique (abus sous diverses formes: sexuels, mais également, actes de violence, fausses accusations, vols) de la part de plusieurs personnes engagées pour les encadrer. Il semblerait que celles-ci ne soient pas formées pour accomplir de telles missions et n'ont signé aucune charte de déontologie avant d'être engagées.

- Quelle procédure le Conseil d'Etat a-t-il suivi concernant les appels d'offres et les marchés publics concernant le choix de la société de sécurité?
- Comment se fait-il que les collaborateurs sociaux et membres de la société de sécurité aient de telles lacunes dans la formation en déontologie?
- Comment se fait-il que ces exactions qui, semble-t-il, dureraient depuis quelque temps, n'aient pas été dénoncées par la directrice du centre?
- Quelle garantie le Conseil d'Etat peut-il nous donner concernant les mesures qui seront prises pour que de tels faits ne se reproduisent plus?

Signataires: T. Bregnard, F. Fivaz, P. Herrmann, A. Shah, R. Aeberhard, G. Würigler et D. de la Reussille.